

Premier projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)

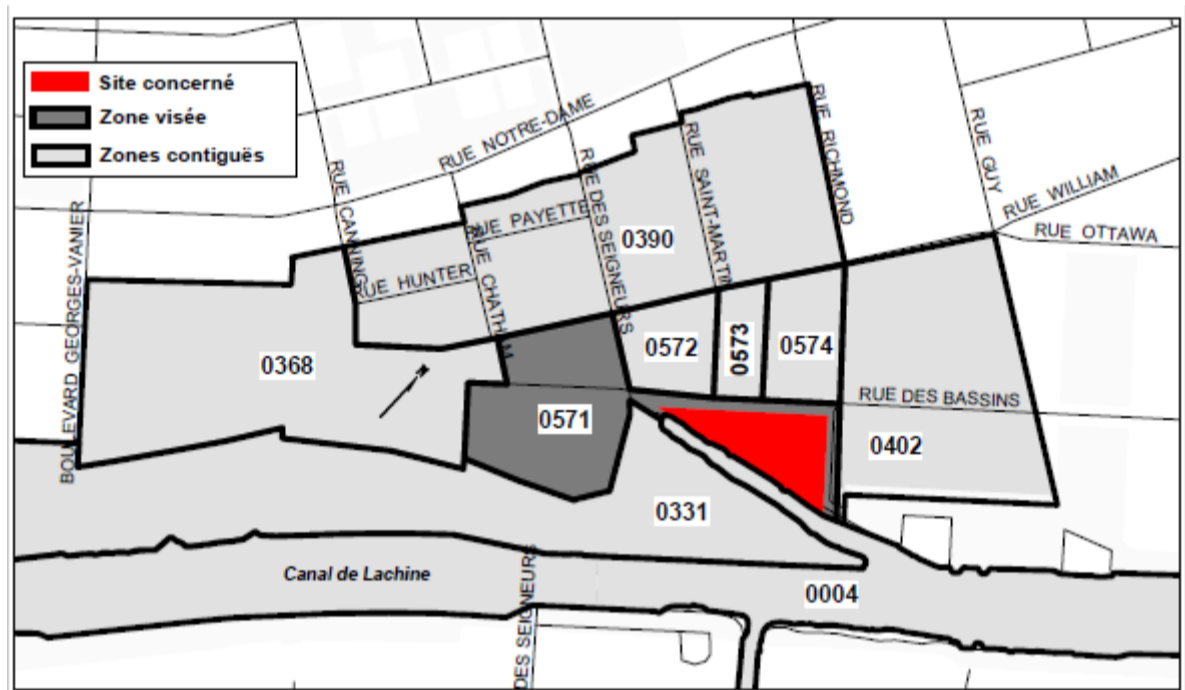
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA22 220097 visant à autoriser la construction d'un projet résidentiel avec local commercial au rez-de-chaussée pour le terrain situé au 1712-1810, rue des Bassins (lot 1 852 741 du cadastre du Québec) (dossier 1224334006) :

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 14 mars 2022, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **31 mars 2022**, en conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur et la résolution CA22 220097.

Ce premier projet de résolution vise à autoriser, pour l'immeuble situé au 1712-1810, rue des Bassins (lot 1 852 741 du cadastre du Québec), la construction d'un projet résidentiel avec local commercial au rez-de-chaussée, et ce, malgré les articles 9 (hauteur), 16 (calcul de la hauteur), 43 (densité), 137 (usage), 354.8 (verdissage), 363 (café terrasse), 399.0.0.1 (plantation), 600.1 (stationnement) et l'annexe H (retrait et rayon de protection) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0571 ainsi que les zones contiguës 0004, 0331, 0368, 0390, 0402, 0572, 0573 et 0574 toutes situées sur l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Le sommaire décisionnel ainsi qu'une présentation expliquant le projet de résolution et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de résolution jusqu'au **31 mars 2022** de la manière suivante :

- en complétant le formulaire sur le site : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest .
- en écrivant un courriel à l'adresse : greffesud-ouest@montreal.ca ;
- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4 ;

Si les commentaires ou questions sont transmis par courrier, ils doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **31 mars 2022** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Fait à Montréal, le 16 mars 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire